

Particuliers employeurs : Des équipements pour faciliter votre quotidien et celui de votre ou vos salarié (s)

1) Les aides techniques à votre service

On peut parfois rencontrer des difficultés pour effectuer les gestes de la vie quotidienne. Ces situations peuvent être temporaires ou plus durables selon le contexte de chacun. Dans tous les cas, **il existe des solutions pour pallier à ces difficultés.**

- **Le recours aux aides techniques en est une. Elles apportent un confort, une sécurité et une autonomie accrues dans les activités de tous les jours et elles limitent les efforts physiques de votre ou vos salarié(s).** Un dernier atout, non négligeable, **elles préviennent aussi les chutes des deux publics utilisateurs.**

En tant que particulier employeur nous vous rappelons que vous devez être attentif à la formation, la santé et la sécurité de votre ou vos salarié(s). Vous prenez les mesures nécessaires pour assurer la sécurité et protéger la santé physique et mentale de votre ou vos salarié(s). Ces mesures comprennent :

- **des actions de préventions des risques professionnels,**
- **des actions d'information et de formation,**
- **la mise en place d'une organisation et de moyens de travail adaptés.**

2) Les financements

Les différents régimes d'assurance maladie : le Régime Général d'Assurance Maladie (Caisse primaire d'assurance maladie, CPAM), le Régime Social des Indépendants (RSI), la Mutualité Sociale Agricole (MSA) financent les aides techniques qui figurent sur la LPPR (liste des produits et prestations remboursables).

www.ameli.fr

www.le-rsi.fr

www.msa.fr

Le médecin peut faire une prescription médicale d'achat ou de location pour des cannes, des déambulateurs ou encore des fauteuils roulants par exemple. Les remboursements peuvent être partiels. **Renseignez-vous auprès de votre pharmacien ou auprès des distributeurs d'appareillage et d'aides techniques.** Ce sont des structures qui louent ou vendent le matériel. D'autres financeurs peuvent apporter leur contribution :

- **Les Maisons Départementales du Handicap** ont pour but de rassembler en un lieu unique, les ressources disponibles pour les personnes souffrant d'un handicap physique ou mental. Elles doivent permettre à la personne handicapée de trouver toutes informations utiles concernant les aides techniques et leur financement.

www.handicap.gouv.fr

- **Les Conseils Généraux en charge de la prestation Allocation Personnalisée d'Autonomie** à destination des personnes âgées dépendantes de plus 60 ans peuvent contribuer au financement des aides techniques :

www.conseil-general.com

- **Certaines caisses de retraite** peuvent financer des travaux d'équipement (pose de barres d'appui, élargissement de porte...), d'entretien (plomberie, chauffage, sanitaires...) ou d'amélioration du logement. Certaines caisses complémentaires complètent ces subventions.

www.lassuranceretraite.fr

www.le-rsi.fr

www.msa.fr

Les mutuelles privées. Selon les types de contrats adoptés, la mutuelle peut apporter son concours au financement des aides techniques. Renseignez-vous auprès de la mutuelle.

D'autres organismes peuvent être vos interlocuteurs en matière d'amélioration de l'habitat, consultez leur site pour en savoir plus :

www.pact-habitat.org

www.anah.fr

www.anil.org

Vous pouvez aussi faire appel à un ergothérapeute spécialiste du sujet (www.anfe.fr)

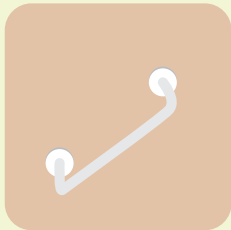
Nous vous proposons une liste d'aides techniques pour vous aider au quotidien.

L'icône  indique que le matériel est remboursé.

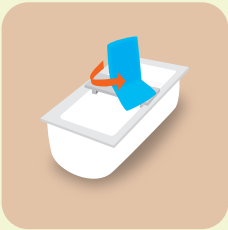
3) Pour sécuriser ses déplacements et faciliter le travail de son ou ses salarié(s)

Pour une aide dans la salle de bain et les toilettes

La douche

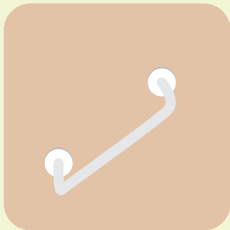
Barre d'appui douche	Fauteuil ou tabouret de douche	Tapis de douche antidérapant
		
Apporte un plus en matière d'assurance et d'assistance pour les personnes qui avancent en âge.	Sécurise la prise de douche. A coupler avec des barres d'appui pour plus d'efficacité.	Un bon moyen de prévenir les chutes. Les bandes antidérapantes autocollantes sont également très efficaces.

La baignoire

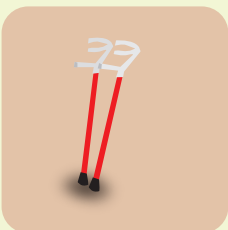
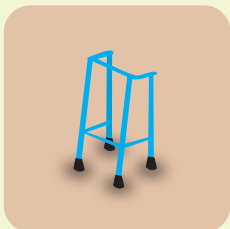
Planche de bain	Siège de bain pivotant	Tapis de douche antidérapant
		
Se pose sur une baignoire standard et permet à une personne de s'y assoir si celle-ci peut enjamber la baignoire.	Permet à la personne de s'asseoir puis de pivoter en enjambant facilement les rebords de la baignoire.	L'utilisation d'un disque de pivotement facilite l'accès.

Il existe des marchepieds (marche antidérapante) qui facilitent l'enjambement de la douche et de la baignoire. La pose de barres d'appui dans la baignoire est recommandée ainsi que le tapis de bain antidérapant.

Les toilettes

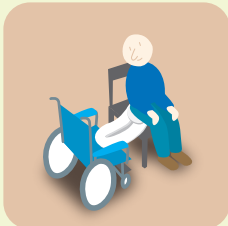
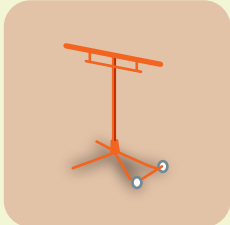
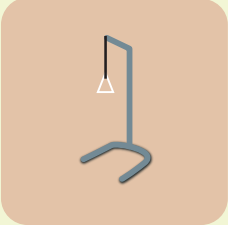
Barre d'appui WC	Rehausse WC	Fauteuil garde-robe/chaise percée 
		
Elles sont de dimensions et de formes variables préconisées pour se relever. On peut en mettre de chaque côté des toilettes.	A coupler avec une ou deux barres d'appui pour plus d'efficacité. Il existe des rehausse WC équipés d'accoudoirs lorsque la station assise est difficile ou limitée.	Est indiqué pour les personnes ne pouvant se déplacer jusqu'aux toilettes. Il peut être aussi équipé de roulettes.

Pour une aide à la marche dans le logement

Canne simple 	Paire de cannes anglaises 	Canne tripode 
		
Lorsque l'on utilise une canne simple, cela implique un effort important porté sur un bras.	A une poignée prolongée par un contre appui au dos de l'avant bras qui permet de s'appuyer beaucoup plus.	Est adaptée aux personnes dont l'équilibre est précaire. Cela implique un effort important porté sur un seul bras.
Déambulateur fixe 	Déambulateur à 2 roues 	Déambulateur à 3 roues 
		
Est constitué d'un cadre fixe à quatre pieds et deux poignets permettant de placer les mains. Pour faire avancer le cadre de marche, il est nécessaire de le soulever.	Permet une marche continue rapide avec une excellente stabilité. Pour avancer l'utilisateur pousse le déambulateur sans le soulever en le faisant glisser grâce aux 2 roues avant.	Permet une marche continue rapide à plus faible coût énergétique ; cadre de marche très maniable équipé de freins « à main » qui servent à tourner et de freins « parking » pour son arrêt.

Pour l'extérieur un déambulateur à quatre roues permet une plus grande autonomie. Il existe bien entendu si les difficultés à la marche sont plus importantes des fauteuils roulants manuels et électriques.

Pour une aide pour se lever et s'asseoir

Disque pivotant pied  Permet à la personne de réaliser un $\frac{1}{4}$ ou $\frac{1}{2}$ tour sur elle-même en position debout. Celle-ci doit pouvoir être en appui sur ces pieds avec un bon équilibre du buste.	Disque pivotant siège  Permet de se tourner en évitant de mobiliser ses hanches (fréquemment utilisé pour faciliter la sorties d'une voiture). Galette constituée de 2 couches auto-glissantes reliées en leur centre.	Planche de transfert  Permet le transfert d'une personne d'une assise à l'autre (exemple, lit fauteuil) dans les meilleures conditions possibles.
Guidon de transfert fixe (LPPR)  Permet de faciliter la mise debout des personnes ayant la possibilité d'être en appui sur les pieds mais rencontrant des difficultés d'équilibre.	Guidon de transfert pivotant (LPPR)  Permet à la personne assise au bord du lit de participer au passage assis/debout, puis de réaliser un mouvement rotatif d'$\frac{1}{4}$ ou $\frac{1}{2}$ tour à l'aide d'un tiers qui fait pivoter l'ensemble du dispositif.	Ceinture de transfert (LPPR)  Facilite les passages assis-debout et sécurise la marche ; nécessite la participation de la personne pour se mettre debout. La ceinture s'installe autour de la taille de la personne ou d'un tiers.
Barre de lit  Pour se retourner dans le lit, venir s'asseoir au bord du lit et se lever.	Potence de lit sur pied (LPPR)  Pour se redresser dans le lit. Prise en charge par l'assurance maladie pour les personnes qui ne nécessitent pas de lits médicaux	

Observations et commentaires: